



Parc animalier du Hérisson

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## 1) Périodes et heures d'ouverture:

Le parc est ouvert au public toute l'année: de Pâques à la Toussaint de 10h à 18h et de 14h à 17h en période hivernale ainsi que sur réservation.

En cas de nécessité, liée entre autres à des conditions météorologiques ou à des manipulations particulières (contention, prophylaxie, transferts d'animaux, ...), l'accès au parc peut-être interdit soit complètement, soit dans certaines parties du parc.

**Un panneau annonçant une fermeture exceptionnelle est affiché alors à l'entrée du parc: l'entrée à tout visiteur est alors strictement interdite.**

## 2) Il est strictement interdit:

- d'introduire des animaux étrangers au parc à l'exception des chevaux de randonnée qui descendent s'arrêter à la ferme-auberge et des chiens-guides d'aveugles
- d'introduire des objets sonores ou dangereux (armes, couteaux, cutters, sifflet, pétards, bombes de défense, bombe lacrymogène, produits dangereux, ...)
- d'emporter des objets roulants sur le parc (trottinettes, vélos, autres véhicules, rollers, ...) sauf fauteuils roulants et poussettes
- de quitter les allées de visite et de franchir toute barrière aussi symbolique soit-elle ainsi que toute banderole ou rubalise indiquant des travaux ou des déviations provisoires
- d'ouvrir les portails ou barrières ou les entrées des parcs ou enclos à l'exception de ceux qui ferment les enclos d'immersion faisant partie du circuit de visite
- de poser les enfants sur les panneaux d'affichage, les rambardes ou les mains courantes
- de pénétrer dans les locaux non autorisés ou les allées réservées au personnel
- de frapper sur les installations, sur les vitres ou les clôtures
- d'exciter les animaux ne serait-ce que par des incitations sonores ou visuelles ou de leur lancer des objets
- d'attirer ou de toucher les animaux hormis les animaux de la mini-ferme ou de l'enclos des câlins (chèvres naines), de mettre les doigts dans la bouche des animaux
- de nourrir les animaux sauf dans le cadre des paniers repas fournis par le parc ou dans le cadre d'animations encadrées par l'équipe du parc
- de dégrader ou détériorer les constructions, les clôtures, les panneaux
- de toucher les clôtures électriques
- d'entrer dans la fauconnerie sans l'accompagnement d'un personnel ou responsable du parc
- de fumer dans la mini-ferme, dans la fauconnerie ou dans les enclos de contact et d'immersion





Parc animalier du Hérisson

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## 3) Il est impératif:

- de surveiller de manière constante et effective les enfants
  - Les enfants non accompagnés ne peuvent visiter le parc.**
  - Les enfants restent sous la responsabilité des parents.**
  - La direction décline toute responsabilité en cas d'accident.**
- de respecter tout panneau d'information, d'avertissement ou d'interdiction
- de **respecter les consignes de sécurité**
- de **respecter et de rester à distance des clôtures électriques**
- de respecter les plantations et la propreté du parc
  - Merci de jeter vos déchets dans les poubelles prévues à cet effet**
- de pique-niquer seulement sur les aires prévues à cet effet
- de **respecter les aléas de la vie animale**: un animal a le droit de vivre comme les autres même s'il est momentanément malade ou blessé, même s'il prend de l'âge et ceci sans pour autant être isolé et caché de la vue du public
- de **respecter les choix de présentation du parc liés au vécu propre de chaque individu, à la mission du parc** dont l'objectif principal est de sauvegarder le bas-marais du Val Dessous, **et à des procédés agricoles particuliers** (comme par exemple la litière accumulée avec stockage au champ ou l'agriculture biologique).

## 4) Les enclos d'immersion:

Les visiteurs sont amenés à traverser des enclos d'immersion où ils peuvent avoir un contact privilégié avec certains animaux. Il est interdit de courir après ces animaux, de les porter ou de les retenir, les empêchant ainsi de s'éloigner.

**5) Après tout contact direct avec un animal ou avec des zones souillées, il est conseillé de bien se laver les mains.** Les personnes sensibles telles que notamment les femmes enceintes, les personnes immunodéprimées, les personnes âgées, devraient éviter les contacts directs avec les animaux.

**6) Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol ou de perte de vos affaires personnelles sur le parc, dans les hébergements et sur le parking ainsi qu'en cas d'effractions sur le parking, ce dernier étant gratuit et non surveillé.**

**7) Nous déclinons toute responsabilité sur la dégradation et la salissure de vos vêtements liées à la découverte du parc.**

**Toute sortie est définitive sauf en cas de demande au préalable auprès de l'accueil.**  
**Les visiteurs sont tenus, le cas échéant, de se conformer aux instructions, remarques et injonctions du personnel et/ou des préposés du parc.**

**Toute infraction au présent règlement pourra entraîner l'exclusion du parc**  
**Toute visite entraîne l'acceptation du présent règlement.**